



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente a rappelé pour commencer que **le Déjeuner des personnels aura lieu le 11 juillet**, venant ainsi clôturer une année universitaire dense, durant laquelle nous avons su collectivement porter haut notre mission de service public.

Au chapitre des finances, nous avons appris que l'**arbitrage du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP 2025-2027)** venait d'être rendu par le ministère. Notre établissement obtient ainsi un financement additionnel de 3,6 millions d'€ sur trois ans (légèrement en dessous de la somme escomptée, soit 4M€, c'est-à-dire 0,8% de notre subvention pour charge de service public). Cette enveloppe permettra donc de financer un ensemble ambitieux d'actions dans tous les domaines de nos activités (formation, recherche, vie étudiante, DDRSE, administration générale, communication...).

Par ailleurs, la **réforme de la formation des enseignant·es** suit son cours. Les concours de recrutement des enseignants et CPE étant ramené à bac+3 (au lieu de bac+5 précédemment), les lauréat·es des concours ne pourront être titularisé·es qu'après validation d'un master « M2E » (en remplacement des masters MEEF). Pour le 1er degré, **une licence mention "Professorat des écoles" (LPE) va être mise en place** (non obligatoire mais devant constituer 60% des lauréat·es du concours). Depuis la publication du décret de cette réforme en avril 2025, de nombreux échanges ont été conduits entre les composantes (l'INSPE, bien sûr, mais aussi d'autres départements) et les différents partenaires que sont le Rectorat, l'UT, l'INUC, etc.). L'UT2J a finalement déposé, en co-portage avec l'UT, une demande d'accréditation auprès du ministère. La maquette devra être envoyée en septembre pour obtenir la possibilité de délivrer cette nouvelle licence dès l'année 2026-2027. Naturellement, la question de la soutenabilité humaine et financière de cette formation est à anticiper : il y aura de nouveaux enseignements en licence mais, de fait, une baisse des effectifs en master. Concernant **le 2nd degré et les CPE**, des modules complémentaires seront mis en place dans les licences dès septembre, en partie financés par le ministère en principe, pour accompagner les transformations nécessaires à un concours désormais à bac+3. La nouvelle offre de formation générale à la rentrée 2027 devra intégrer les adaptations nécessaires des licences concernées par les concours du second degré.

Comme à chaque CA, la Présidente fait un point sur la **politique de site et le chantier Comue/UT**. L'installation institutionnelle de l'EPE Université de Toulouse est terminée. Nous en sommes donc dans la phase de transfert des projets, des services et du personnel de la Comue vers l'UT. Une méthode et un calendrier sont mis en place, sur une période de 12 à 18 mois. En tant qu'université associée nous participons à la discussion et aux phases d'arbitrage, mais le sujet est très technique et concerne, sur différents points, les périmètres employeurs UT et Comue. Parmi les groupes de travail dits « socles », le GT chargé de stabiliser **une proposition de signature scientifique de site** a récemment partagé le fruit de ses réflexions en Collège de coordination (lieu d'élaboration de la politique collective). Sa préconisation, en tout point conforme aux choix précédemment réalisés sur le site, est la suivante : « Université de Toulouse, [acronyme des autres tutelles], [acronyme du labo], [ville], France ». Avec une déclinaison possible en : « Univ de Toulouse, etc. », ou bien « University of Toulouse, etc. ». Enfin, une **campagne de communication** sur la mise en place de l'Université de Toulouse est en cours.

RESSOURCES HUMAINES

Un point important a également été présenté lors de cette séance du CA : les **rapports sociaux uniques (RSU, nouveau format des anciens bilans sociaux) des années 2021, 2022 et 2023**. Des modifications dans les consignes et les indicateurs ayant été introduites dans ce format nouveau, la finalisation de ces documents a pris du retard. En effet, la masse d'informations à recueillir et synthétiser désormais a pris du temps dans les services concernés (10 chapitres, 189 indicateurs). Nous disposons désormais d'une vision statique de ces documents, mais la volonté des services et du VP CA demeure celle d'avoir une approche plus dynamique de ce support, notamment en mettant en place une base de données sociales mise à jour en continu.

L'analyse qui se dégage de ces trois années montre une forme de stabilité du nombre d'emplois total, avec des évolutions des équilibres internes. On note 8% d'augmentation de la masse salariale (151 M€ en 2021, 163 M€ en 2023).

Ces rapports sociaux ont été adoptés avec 27 voix pour et 6 abstentions.

VIE INSTITUTIONNELLE : RAPPORT D'AUTOÉVALUATION ET AXES STRATÉGIQUES

Au chapitre de la vie institutionnelle, a été présenté au CA le **rapport d'autoévaluation 2025 de notre université**. Il s'agit d'un document très dense (75 pages) qui concerne la gouvernance et le pilotage de notre établissement, dans les trois domaines prescrits par le Hcéres que sont : « Le pilotage stratégique et opérationnel », « La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société » et « La politique de la Formation, de la Vie étudiante et de la Vie de campus », domaines eux-mêmes déclinés en 18 références et de nombreux critères. Chacun d'entre eux a donné lieu, outre l'accès au texte lui-même fourni aux conseiller·ères (le document finalisé est mis à disposition de la communauté sur le blog Vie institutionnelle : <https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/?p=8768>), à un commentaire en séance des synthèses déposées dans les *swots* respectifs. Il a été précisé que le dossier complet allait être envoyé au Hcéres dans les jours suivants. Il s'agit là du fruit d'un important travail collectif, dont la rédaction a couru sur plusieurs mois et que la Présidente a souhaité saluer de façon appuyée. **Le rapport d'autoévaluation a été largement adopté en CA, avec 22 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention.**

En complément du RAE, ont été présentés les **Axes stratégiques de notre université pour la période 2027-2031**, discutés depuis plusieurs semaines dans les diverses instances. Lors du dernier CA, nous avons déjà débattu sur ces axes, pensés dans le prolongement de l'important travail mené dernièrement dans notre université pour l'élaboration de notre Schéma directeur DDRSE. Le principe de la **responsabilité sociétale et sociale de notre établissement** et de l'ensemble de ses activités a été positionné au centre de la dynamique à venir, avec une focale sur quatre orientations : « Encourager la pensée critique, la citoyenneté par la formation et la co-construction des savoirs et des compétences », « S'engager pleinement aux côtés des acteurs des territoires », « S'inscrire dans une dynamique continue en faveur du développement durable », « Être un lieu de travail et d'études inclusif et socialement engagé ». Le document de quatre pages est également accessible sur le blog Vie institutionnelle. Ces **Axes stratégiques ont été adoptés avec 22 voix pour et 11 contre**. Les votes négatifs ont été assortis d'explications selon lesquelles ces axes ne porteraient pas de vision politique. Les élu·es *Ensemble pour l'université* s'inscrivent en faux contre ce type d'affirmation car c'est justement ce principe de responsabilité qui permet de porter un service public de qualité. Par ailleurs, nous regrettons que la qualité des débats soit parfois sacrifiée aux querelles stériles et aux postures artificielles fort éloignées de l'intérêt collectif.

FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Lors du CA du 17 juin, a eu lieu **Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 (DOB 2026)**. Il s'agit de la préparation des grandes lignes du budget initial à venir. La lettre d'orientation budgétaire et la lettre de cadrage seront envoyées dans les prochains jours aux composantes et services. La trajectoire financière de notre établissement a évolué de façon négative avec -5M€ en 2024. En effet, **les principaux indicateurs se dégradent et la trajectoire est aujourd'hui préoccupante, comme c'est le cas dans plus de 40 universités**, en raison notamment des mesures prises par l'État pour « assécher » les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. De nouveaux critères ont par ailleurs été établis pour évaluer la santé financière des établissements. Ces trois critères (trésorerie, fonds de roulement et charges de personnel) risquent fortement de passer au rouge si le budget initial voté pour 2025 se réalise, en dépit du renforcement des compétences et outils de pilotage financier et d'une augmentation très positive de nos taux d'exécution.

Le détail des **priorités budgétaires pour 2026** a été présenté en séance pour les formations, la recherche, la vie universitaire, les ressources humaines, les opérations transverses et le pilotage. Ces priorités seront diffusées à la communauté dans la prochaine lettre d'orientation budgétaire préparée par la Vice-présidente Moyens et prospective. Elles concernent aussi bien les activités classiques que les projets rendus possibles par des financements dédiés (LPR, COMP, CPER...). Cette priorisation s'inscrit dans un **contexte national et local des plus contraints**, qui devrait imposer des arbitrages au moment de la préparation du budget initial.

AUTRES SUJETS

En fin de séance, et comme chaque année à cette période, la CA a validé les **montants des droits d'inscription pour l'année universitaire suivante**, en l'occurrence 2025-2026. Puis nous avons approuvé une grille tarifaire pour la mise à disposition de locaux et de matériel de l'ENSAV.

Plusieurs conventions et avenants ont ensuite été votés : avenant n°1 au marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment Épicure ; convention relative aux prestations d'accompagnement en faveur des étudiant·es élu·es de deux organisations étudiantes.

Pour finir, **deux projets FSDIE** ont été validés : le projet « Concert interuniversitaire à la Halle aux Grains » et le projet de court-métrage « Évasion ».

L'ensemble de ces sujets traités en fin de séance a reçu un aval très majoritaire des élu·es du CA.